

ANNEXE N°3
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL
OMNISPORTS DES POLICIERS DU VAL D'OISE -Section TRAIL
ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'Association Comité Départemental Omnisports des Policiers du Val d'Oise – **Section Trail** une aide financière de **QUATRE MILLE EUROS (4 000 €)** suite au dossier de demande de subvention ACEF du **1^{er} juillet 2023**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 2 octobre 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Pour l'Association Comité Départemental
Omnisports des Policiers du Val d'Oise
SECTION TRAIL

M. Marc SAUVAT
Président

Lu et approuvé

M. Laurent DULAU
Trésorier du CDOP 95

lu et approuvé

